



Procès-verbal du Conseil Communautaire Du 16 juillet 2018 à 19 heures

Sommaire

Approbation du compte-rendu du 18 juin 2018	3
Election du secrétaire de séance.....	3
Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau	3
Enfance – Jeunesse.....	4
20180716_01 – Présentation du rapport du délégataire concernant la gestion des 5 Multi-accueils du territoire ;	4
Administration générale.....	6
20180716_02 – Validation du rapport d’activités de la Communauté de Communes au titre de l’année 2017;	6
20180716_03 – Adhésion au contrat groupe d’assurance des risques statutaires du CDG747	
Agriculture	8
20180716_04 – Lancement et financement d’une étude bilan dans le cadre du renouvellement du Plan Pastoral Territorial PPT Roc d’Enfer ;	8
Culture et Patrimoine	9
20180716_05 – Proposition de nomination du directeur de l’EPIC Musique en 4 Rivières ;	9
Questions et Informations diverses	10
Calendrier des prochaines réunions et commissions :	10
Festival Pleines Lunes	11



Office de Tourisme du Massif des Brasses 11



L'an deux mille dix-huit, le seize juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la Mairie de MARCELLAZ EN FAUCIGNY, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation : 09 juillet 2018
Nombre de délégués en exercice : 35
Nombre de délégués présents : 29
Nombre de délégués donnant pouvoir : 4
Nombre de délégués votants : 33

Délégués présents :

Bernard CHATEL, Danielle GRIGNOLA, Bruno FOREL, Isabelle ALIX, Paul CHENEVAL, Jacqueline GUIARD, Daniel REVUZ, Jean PELLISSON, Léon GAVILLET, Bernard CHAPUIS, Max MEYNET CORDONNIER, Chantal BEL, Yvon BERTHIER, Catherine MARIN, Daniel TOLETTI, Daniel VUAGNOUX, Philippe GEVAUX, Michel CHATEL, Carole BUCZ, Christophe BOUDET, Gilles PERRET, Laurette CHENEVAL, Léandre CASANOVA, Serge PITTET, Pascal PCHAT-BARON, Monique MOENNE, Maryse BOCHATON, Gérard MILESI, Florian MISSILIER

Délégués absents :

Christine CHAFFARD donne pouvoir à Yvon BERTHIER
Danielle ANDREOLI donne pouvoir à Daniel REVUZ
Catherine BOSC donne pouvoir à Daniel TOLETTI
Nelly NOEL donne pouvoir à Carole BUCZ

Délégués absents :

Olivier WEBER
Jocelyne VELAT

Monsieur Michel CHATEL est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 18 juin 2018

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 18 juin 2018, envoyé en pièce jointe de la note de synthèse, est approuvé par le conseil communautaire.

Election du secrétaire de séance

Il sera procédé à la désignation du secrétaire de séance. Michel CHATEL est désigné comme secrétaire de séance.

Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau

Le président a fait l'acquisition le 26 juin 2018 d'un bassin-fontaine en granite avec robinetterie adaptée pour le Lac du Môle, pour un montant de 6 172,70 euros HT.

B. FOREL demande à l'assemblée si le bassin-fontaine est apprécié. L. CASANOVA confirme avoir eu de bons retours.

Le président a décidé le 27 juin dernier de racheter à la commune de Viuz-en-Sallaz, un stock de 16 badges d'accès lui appartenant, au prix unitaire de 33,36 euros HT pour l'exercice plein et entier de la compétence ZAE des Tattes (soit 640,48 euros TTC). Ces badges d'accès (3 maximum) seront mis à disposition gratuitement à chaque entreprise demandeuse installée sur une des parcelles de la ZAE en contrepartie de la signature d'une



convention de mise à disposition. Par la même, la CC4R fera payer au prix de 33,36 euros HT tout badge supplémentaire, perdu ou non restitué en cas de fin d'activité de l'entreprise.

B. FOREL explique qu'il s'agit de badges d'accès à la ZAE des Tattes et que le fonctionnement reprend le fonctionnement de la commune de Viuz.

Enfance – Jeunesse

20180716_01 – Présentation du rapport du délégataire concernant la gestion des 5 Multi-accueils du territoire ;

Par délibération du 21 novembre 2016, le conseil communautaire a confié à la société LA MAISON BLEUE, l'exploitation, la gestion ainsi que l'entretien de 5 établissements multi-accueils de la petite enfance sous la forme d'un contrat de concession de service public, à compter de 2017.

Conformément à l'article 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, les délégataires de service public ont l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base duquel est issue la présente synthèse.

I - Présentation générale

Les 4 structures de Viuz-en-Sallaz, Onnion et Saint-Jeoire ont été gérées à compter du 1^{er} janvier 2017. La structure de Fillinges a été reprise le 1^{er} septembre 2017. Les 5 établissements accueillent les enfants des 4 Rivières et disposent d'une capacité totale de 144 places. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.

II - Evolution de l'activité

En 2017, les établissements ont ouvert 231 jours. L'activité a généré un taux moyen de présentisme financier de 73,40% soit 293 020 heures facturées aux familles. Ce taux est en baisse par rapport à 2016. Il serait toutefois un peu supérieur à 2016 en prenant en compte les mêmes plages horaires d'ouverture (taux de 79,20 %) : en effet, pour rappel, les établissements sont ouverts ½ heure de plus le matin et le soir. L'ensemble des 5 crèches a accueilli au global 376 enfants différents en 2017 âgés de 10 semaines à 3 ans révolus.

III - La qualité du service

Le projet de l'année est centré sur la reprise d'activité avec mise en œuvre du projet pédagogique de la Maison Bleue. Cela concerne l'aménagement de l'espace, outil pédagogique pour la mise en place d'ateliers favorisant l'éveil des sens. Optimiser l'espace permet de favoriser le respect des rythmes et l'éveil des enfants en fonction de leur développement psychomoteur, de leur évolution et de leurs envies. L'enquête de satisfaction 2017 révèle 100% des parents satisfaits ou très satisfaits pour l'ensemble des sites.

IV - Le personnel

Le rapport d'activité présente pour chaque établissement, la liste des professionnels en activité au 31 décembre. Peu de modifications de personnel n'ont été constatées en dehors des directrices de chaque établissement, qui ont toutes été remplacées. Les éléments descriptifs de formation sont déclinés par équipe et par site. Les directrices sont accompagnées par des responsables opérationnels du siège (relais des fonctions « support », ressources humaines, finances, achats).



La Maison Bleue a conservé un service de restauration en interne en liaison chaude malgré l'absence d'un des 2 cuisiniers pendant 3 mois sur le site de Saint-Jeoire.

V - L'entretien des bâtiments

Le délégataire est en charge de l'entretien des locaux et des équipements ainsi que de la maintenance et du renouvellement des matériels mis à sa disposition.

VI - La synthèse du compte de résultats

De manière globale, la Maison Bleue présente un déficit global de 111 855,40 euros pour 2017. Ce déficit s'explique globalement par la reprise d'activité en première année nécessitant des travaux et des achats importants, par un taux de fréquentation plus faible qu'attendu (notamment au regard de l'extension des horaires d'accueil) et par un nombre non limité de jours de vacances à déduire pour les familles.

B. FOREL annonce qu'une représentante de la Maison Bleue va faire une présentation synthétique du rapport. Miriam BOURRET, représentante du délégataire La Maison Bleue prend la parole pour reprendre de manière plus succincte le rapport détaillé envoyé aux conseillers communautaires. La reprise en janvier 2017 des multiaccueil a conduit à beaucoup de changements pour les directrices et pour les équipes concernant les grands principes de la Maison Bleue pour assurer la sécurité des enfants, le respect des rythmes... en associant les parents. L'étude de la baisse du taux d'occupation entre 2016 et 2017 a montré un lien avec l'élargissement des plages horaires sans demandes les 6 premiers mois. Ces plages horaires sont très peu utilisées hormis sur Fillinges. En 2018 l'occupation progresse déjà de 5% en moyenne. Si on fait la même comparaison sur 11h d'ouverture on dépasse les taux d'occupation estimés. Le diaporama présente un détail pour chaque site concernant le personnel, les formations... Le plan de formation en 2017 a été assez conséquent pour mettre en place le projet pédagogique et parce que peu de formations avaient été réalisées les années précédentes. Une harmonisation était donc nécessaire.

S. PITTET demande ce qui constitue les recettes. M. BOURRET explique que cela regroupe les participations des familles, les subventions de la CAF, les participations de la Communauté de communes des Quatre Rivières et des communes. Elle souligne l'importance de l'amplitude augmentée à 12h où les crèches sont peu remplies, la restauration sur place à Saint-Jeoire, les frais salariaux liés à la reprise du personnel. Sur 2018 les résultats sont déjà beaucoup plus positifs. Néanmoins, les résultats de 2017 étaient attendus, il n'y a pas d'impacts pour la Communauté de communes. S. PITTET attire l'attention sur le fait qu'il ne faut pas que cela perdure. M. BOURRET explique qu'en 2018 cela s'est déjà considérablement amélioré. Un élément qui a permis cela est que depuis le 1^{er} avril la convention collective associative est tombée, rejoignant la convention de droit privé. Cela permet de stabiliser la situation. F. MISSILIER demande qui paye les négatifs sur 2017. M. BOURRET explique que c'est le délégataire. Sur l'ensemble de ses crèches le groupe Maison Bleu réussi à équilibrer ses dépenses. De plus, la 1^{ère} année de reprise, les crèches ne se trouvent pas à l'équilibre. De plus, le nombre de congés est désormais limité à 20 jours pour un enfants présent 5 jours par semaine, en plus des semaines de fermetures ce qui contribuera au rééquilibrage des dépenses alors qu'avant certaines familles prenaient jusqu'à 12 semaines de congés. B. CHATEL demande si les taux de remplissages ont normaux alors qu'apparemment les crèches ne sont pas remplies à 100% et attire l'attention sur la nécessité de réduire les délais d'attente d'entrée en crèche. M. BOURRET explique qu'en 2018 les crèches sont bien remplies avec des taux dépassant 85 % sur Fillinges, 83% sur Saint-Jeoire, 76 et 82 % sur Viuz (avec plus de petits contrats pour les enfants en bas-âge) et 74% sur Onnion où il y a moins de demandes. Il s'agit de bons résultats pour une amplitude de 12h. B. CHATEL demande si les crèches sont remplies aujourd'hui ou s'il reste quelques places. M. BOURRET explique qu'il reste seulement quelques places à Saint-Jeoire pour septembre. Il reste des places notamment le mercredi et le vendredi après-midi, correspondant à une réalité de rythmes de travail des parents. F. MISSILIER demande si le remplissage est donc à 100% à certains moments. M. BOURRET explique que parfois cela va au-delà de 100%, notamment en



milieu de journée, mais qu'à d'autres moments de la journée ou de la semaine on peut être en-dessous de 100%. B. CHATEL ajoute que, du fait du remplissage des crèches, en tenant compte de l'augmentation de la population, il faudrait donc voir plus loin. B. FOREL souhaitait aborder ce point et estime qu'il y a encore du travail à faire. Lors d'une rencontre avec M. FORESTIER, PDG de la Maison Bleue, une proposition lui a été faite de réfléchir sur les moyens de l'entreprise Maison Bleue concernant le développement possible de micro-crèches sur le territoire afin de répondre aux nécessités de prise en charge des jeunes enfants. En termes de gros équipements, le territoire semble suffisamment structuré, mais de plus petites unités, plus proches de chacune des communes, pourraient être utiles dans un souci de proximité des familles. Il faut avoir cette préoccupation et il est important de se pencher sur cette question car, aujourd'hui, le principal mode de garde sur le territoire reste les assistantes maternelles. G. PERRET demande si on a une idée des refus. M. BOURRET répond que 35 dossiers sont en attente sur Fillinges et que les refus concernent principalement ce site, avec des enfants pour lesquelles il est compliqué de proposer une place sur les autres sites du territoire. Pour les 4 autres crèches il y a environ une dizaine de dossiers en attentes. La situation ne paraît pas tenable à long terme. Pour la Maison Bleue, les microcrèches sont un axe de développement majeur dès 2018. Une étude est déjà en cours. D. REVUZ demande si ce type de structure est rentable. M. BOURRET explique qu'il ne s'agit pas du même type de structures mais que cela fonctionne bien, notamment du fait que les contraintes, par exemple en termes de personnel, ne sont pas les mêmes. S. PITTET ajoute que cela peut être intéressant et qu'il faudrait peut-être voir avec l'hôpital de La Tour, dans le cadre d'une mise à disposition de locaux. B. FOREL trouve intéressant que La Maison Bleue puisse faire des propositions. D. REVUZ demande combien d'enfants peuvent être accueillis dans ce type de structures. M. BOURRET répond que 10 enfants peuvent être accueillis. B. FOREL ajoute que l'idée serait de compléter l'offre proposée au plus près des communes n'ayant pas de crèches aujourd'hui afin de mieux répondre aux besoins des familles. B. CHATEL demande que les communes éloignées ne soient pas oubliées. B. FOREL explique que c'est exactement l'enjeu de l'étude de mise en place de ce type de structures.

VU l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

CONSIDERANT le rapport annuel du délégataire LA MAISON BLEUE sur la concession de service public des 5 établissements accueillant des jeunes enfants pour l'exercice 2017 ;

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Madame BOURRET, coordinatrice des crèches ;

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du rapport d'activité du délégataire pour les 5 multi-accueils du territoire ;
- EMET un avis favorable sur le rapport ci-annexé relatif à la concession de service public des 5 crèches pour l'année 2017 ;

Administration générale

20180716_02 - Validation du rapport d'activités de la Communauté de Communes au titre de l'année 2017;

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ».



« Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle, les conseillers communautaires de la commune sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Le Conseil Communautaire est donc appelé à approuver le rapport d'activité 2017 joint en annexe, qui retrace l'ensemble des actions et décisions prises au cours de l'année. Ce dernier sera ensuite transmis aux maires en vue de son adoption par leur conseil municipal, en complément du rapport RPQS dédié au service déchets et du Compte Administratif 2017.

B. FOREL précise à l'assemblée qu'il s'agit du rapport d'activités de la communauté de communes pour l'année 2017 et non de celui de 2018. Il attire l'attention sur la dernière partie qui correspond à des coups de projecteurs sur les différentes choses engagées ou mises en place, par exemple l'action de Nadine sur la culture. B. FOREL remercie les services qui ont contribué à ce petit document fastidieux à réaliser en plus de ce qu'il y a à faire.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39 ;

AYANT ENTENDU par le président le rapport d'activité 2017

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2017 de la CC4R.
- VALIDE que ce rapport complété du RPQS et du compte administratif 2017, soit transmis aux maires en vue de son adoption par leur conseil municipal ;

20180716_03 – Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG74

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2ème alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service, arrivera à échéance en fin d'année 2018. Il est donc opportun de renouveler ledit contrat, dans le cadre d'un groupement de commande initié par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

En effet, dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupé à adhésion facultative, garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Haute-Savoie, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié, qui, de par le nombre de fonctionnaires concernés, permettrait d'améliorer les propositions financières et les garanties proposées.

Par délibération en date du 22 janvier 2018, la CC4R a décidé de rejoindre la procédure de consultation et de donner mandat en ce sens au CDG74.

Le CDG74 vient de nous informer de l'attribution du marché au groupement SIACI Saint Honoré/GROUPAMA et des nouvelles conditions du contrat. Après analyse de la proposition au regard des clauses du contrat, des garanties, de la couverture actuelle, des taux de sinistralité de la collectivité, de la pyramide des âges, des postes



occupés et des primes actuellement versées, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de donner suite à cette proposition et d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition suivante :

Durée du contrat :

La durée du contrat est de 4 ans (date d'effet 01/01/2019) avec faculté de résiliation annuelle sous réserve d'un préavis de 6 mois ;

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

- Risques garantis : décès, accident et maladie imputable au service, longue maladie, maladie longue durée (avec suppression de l'éventuelle franchise en maladie ordinaire lors d'une requalification), maternité (y compris les congés pathologiques), paternité, adoption et accueil de l'enfant, maladie ordinaire ;
- Le temps partiel thérapeutique, la mise en disponibilité d'office pour maladie, l'infirmité de guerre et l'allocation d'invalidité temporaire sont inclus dans les taux ;
- La formule de franchise retenue est une franchise de 15 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire ;
- Conditions financières : taux global inférieur à 5,01 % ;
- L'assiette retenue pour calculer la cotisation n'est composée que du traitement indiciaire brut et du régime indemnitaire de chaque agent ;

Agents contractuels de droit public affiliés IRCANTEC

- Risques garantis : accident et maladie professionnelle, grave maladie, maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours consécutifs par arrêt, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique ;
- Conditions financières : taux global de 0,91 % ;
- L'assiette retenue pour calculer la cotisation n'est composée que du traitement indiciaire brut ;

A ces taux, il convient d'ajouter les frais de gestion qui seront versés au CDG74 pour sa gestion du contrat. Ces frais représentent 0,16% du Traitement Indiciaire Brut assuré pour les agents CNRACL et 0,07% du Traitement Indiciaire Brut assuré pour les agents IRCANTEC.

B. FOREL précise qu'il s'agit d'un renouvellement de contrat avec le centre de gestion.

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- ADHERE au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition faite par Monsieur le Président,
- INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Agriculture

20180716_04 – Lancement et financement d'une étude bilan dans le cadre du renouvellement du Plan Pastoral Territorial PPT Roc d'Enfer ;



En tant qu'animateur du PPT Roc d'Enfer, la Communauté de Communes du Haut-Chablais CCHC va lancer une consultation pour l'étude de bilan et de renouvellement du Plan Pastoral Territorial, 1^{ère} étape pour bénéficier d'un renouvellement des aides au monde agricole.

Une convention de groupement de commande doit être signée pour cela avec les collectivités compétentes : les Communautés de Communes du Haut-Chablais CCHC, de la Vallée Verte CCVV, des 4 Rivières CC4R et les communes de Cranves-Sales, de Lucinges et d'Orcier. La Communauté de Communes de Faucigny-Glières CCFG devrait également intégrer la démarche.

Les conseils communautaires ou municipaux de ces collectivités compétentes doivent donc prendre une délibération pour autoriser chaque représentant à signer cette convention de groupement de commande avant le 27 juillet 2018.

Le coût estimatif d'une telle étude est de 25 764 euros. Après déduction des financements au titre du FEADER et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le coût résiduel de participation de l'ensemble des collectivités serait de 5 153 euros. La clef de répartition pour déterminer le coût résiduel implique une participation à hauteur de 17 % pour la CC4R actuellement, en attendant la confirmation d'intégration du périmètre de la CCFG. En définitif, la participation de la CC4R devrait être inférieure ou égale à 864 euros.

B. FOREL explique que l'on arrive à la fin du cycle I du PPT. L'idée est de lancer une étude bilan à travers un groupement de commandes qui coûterait au maximum 864 € à la communauté de communes des Quatre Rivières. Il est nécessaire de présenter un bilan pour pouvoir relancer une démarche. M. MEYNET-CORDONNIER précise que Saint-Cergues va sortir du PPT et qu'en revanche Cranves-Sales, Lucinges et Orcier souhaitent rester. B. FOREL ajoute qu'il y aura l'élaboration du nouveau. Le dispositif a été assez exploité sur certaines communes possédant des alpages bien évidemment. M. MEYNET-CORDONNIER demande quelle est la position d'Ayze et Marignier concernant le périmètre. M. PEYRARD répond qu'*a priori* ils devraient rester dans le même périmètre.

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- VALIDE la constitution d'un groupement de commandes avec les collectivités adhérentes du PPT Roc d'Enfer
- VALIDE la convention de groupement de commande pour établir une étude bilan du Plan Pastoral Territorial PPT Roc d'Enfer ;
- DESIGNER la Communauté de Communes du Haut-Chablais CCHC pour porter le groupement de commande ;
- AUTORISE M. le Président à signer la convention et tout autre document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Culture et Patrimoine

20180716_05 – Proposition de nomination du directeur de l'EPIC Musique en 4 Rivières ;

Monsieur le président informe que l'EPIC Musique en 4 Rivières a pris forme lors d'un conseil d'administration en date du 19 juin 2018. Madame Chantal BEL a été élue Présidente et Monsieur Christophe BOUDET, Vice-président. L'entité juridique se met en place progressivement. L'EPIC est en cours d'immatriculation et organise la reprise d'activité pour la rentrée prochaine en collaboration avec les représentants de l'association.



La priorité est donnée au recrutement du directeur de l'école de musique. Les démarches de recrutement ont permis de dégager un profil intéressant en la personne de M. BEL Laurent. Comme le stipule l'article L2221-10 du CGCT, la nomination revient aux membres du Conseil d'Administration sur proposition du président de l'intercommunalité.

B. FOREL explique qu'il s'agit de la proposition de nomination du directeur de l'EPIC. Deux personnes ont été reçues. Il a semblé que M. Laurent BEL était mieux placé pour occuper ce poste. Il a un certain nombre d'activités à son actif et est musicien à part entière en mettant bout à bout différentes activités dans ce domaine. De plus il est motivé puisque c'est la première fois qu'il candidate. Il habite Bon-en-Chablais, a 39 ans et est ingénieur de parcours. Il a passé les qualifications de concertiste et de direction d'orchestre. C'est une personne *a priori* compétente, engagée et il a un grand intérêt pour le montage en EPIC. C. BEL confirme qu'il semble plus adapté au poste que la seconde personne, un monsieur qui habite Onnion mais qui ne semble pas avoir tout-à-fait mesuré le type de poste proposé, notamment le fait qu'il s'agit d'un mi-temps. Monsieur BEL semble répondre au besoin et ne correspond pas à un choix par défaut, sans quoi l'offre aurait été relancée. F. MISSILIER est surpris qu'il n'y ait pas plus de candidature. Il demande si l'offre a été correctement publiée. B. FOREL confirme que c'est le cas. M. PEYRARD explique qu'il s'agit d'un mi-temps qui n'intéresse pas forcément certains candidats potentiels. B. FOREL ajoute qu'il s'agit de proposer la nomination au conseil d'administration de l'EPIC.

VU l'article L2221-10 du CGCT ;

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- VALIDE la proposition du président relative à la nomination du directeur de l'école de musique ;
- AUTORISE Monsieur le Président à engager toute démarche relative à la création et au bon fonctionnement de l'EPIC « Musique en 4 Rivières » ;

Questions et Informations diverses

Calendrier des prochaines réunions et commissions :

Monsieur le Président présente le calendrier des prochaines réunions :

- Mardi 24 juillet à 17H30 : Bureau communautaire ;
- Mardi 24 juillet à 18H30 : rencontre avec les entreprises de la ZAE des Tattes à Viuz-en-Sallaz ;
- Mardi 24 juillet à 19H00 : conseil d'administration de l'OT des Brasses ;
- Mercredi 25 juillet 2018 à 20H00 : Conseil Administration EPIC Musique en 4 Rivières ;
- Vendredi 27 juillet à 19H30 : 1^{ère} soirée du festival Pleines Lunes au Château de Faucigny ;
- Dimanche 26 Août 2018 à 19H30 : 2^{ème} soirée du festival Pleines Lunes au Château de Faucigny
- Mardi 04 septembre à 17H30 : Bureau communautaire ;
- Jeudi 06 septembre 2018 à 19h00 : Comité Action Sociale - Enfance Jeunesse
- Vendredi 07 septembre 2018 à 14H30 : Conseil Syndical du SM3A
- Lundi 10 septembre 2018 à 18H30 : Groupe de travail Déchets
- Mercredi 12 septembre 2018 à 19H00 : Conseil Syndical du SCoT Cœur de Faucigny
- Jeudi 13 septembre 2018 à 18H30 : Conseil Syndical du SM3A
- **Lundi 24 septembre 2018 à 19H00 : Conseil communautaire**



Festival Pleines Lunes

Après des travaux d'aménagement, d'installation électrique et de rénovation de scènes, le château de Faucigny sera paré, cet été, pour accueillir une première programmation culturelle en extérieur, les nuits de **Pleines Lunes** avec trois rendez-vous pour l'été 2018.

- Le vendredi 27 juillet dès 19h30, une soirée inaugurale avec un concert de musique jazz, suivi du verre de l'amitié et à 21h30 d'un spectacle de poésie qui mettra à l'honneur la poésie de Prévert ;
- Le dimanche 26 août, la soirée débutera à 19h30 avec une scène ouverte SLAM et suivie d'un spectacle de conte à 21h30 ;
- Pour terminer cette première saison, c'est un spectacle de théâtre qui sera présenté à 19h30 le mardi 25 septembre ;

L'ensemble du conseil communautaire est invité à participer aux différents évènements et particulièrement au lancement de cette initiative culturelle lors de la soirée du vendredi 27 juillet.

La programmation proposée combine à la fois des rendez-vous d'art, de nature, de surprises en mots, en musique, en histoires et site d'exception. Elle se déroule dans un lieu magique et intemporel afin de fêter l'été en toute convivialité. Pour information, l'entrée est libre et gratuite (dans la limite des places disponibles) pour profiter pleinement des moments de grâce où le soleil a rendez-vous avec la lune.

Cette initiative pourrait être reprise l'année prochaine dans une dimension intercommunale en proposant un festival Pleines Lunes sur différents sites patrimoniaux du territoire qu'ils soient naturels (Lac du Môle, Plaine Joux) ou architecturaux (Prieuré de Peillonex).

B. FOREL précise qu'il s'agit de trois soirées organisées à l'initiative de l'équipe culturelle. L'idée est de faire vivre ce lieu. Il s'agit de soirées accessibles en entrée libre. Il remercie d'avance l'assemblée de bien vouloir faire passer le message auprès des gens.

Office de Tourisme du Massif des Brasses

Une assemblée générale organisée le 02 juillet 2018 à Viuz-en-Sallaz a permis de dissoudre l'ancienne association « Office de Tourisme des Brasses » et de créer par la même occasion la nouvelle association « Office de Tourisme du Massif des Brasses ». Un premier conseil d'administration devrait avoir lieu prochainement pour désigner les représentants légaux de l'association, notamment le président, un secrétaire et un trésorier.

Pour rappel, la nouvelle association créée a pour but de travailler sur la stratégie de promotion touristique, l'opérationnel étant sous-traité au syndicat de communes des Brasses.

C'est pourquoi, il a lieu de débattre d'une candidature à la présidence, issue du collège des représentants de la CC4R. De la même façon, il s'agit également opportun de proposer un représentation issue du collège de la CCVV.

B. FOREL explique qu'à titre personnel il pense qu'il serait bon que le président de l'office de tourisme ne soit pas le même que celui du syndicat du massif des Brasses afin de clarifier et d'assurer la transparence des deux structures. Il ne s'agit pas d'un rôle très opérationnel pour l'office de tourisme, contrairement au syndicat, mais plutôt d'engager de bonnes relations avec ce dernier. C. BUCZ partage l'avis de B. FOREL. S. PITTET n'a pas de position tranchée, mais estime important que le président de l'office de tourisme soit également membre du conseil du syndicat des Brasses. B. FOREL précise qu'il s'agit d'une question statutaire relevant du syndicat. J. PELLISSON précise que l'office de tourisme s'adresse à l'ensemble des communes. B. FOREL confirme que c'est le cas et estime que c'est une bonne idée. Néanmoins, il ajoute qu'il convient de ne pas tout chambouler immédiatement et qu'il est important qu'il y ait une double circulation des informations, même si un même



président semble délicat. S. PITTET ne voit pas de contradiction. B. FOREL explique qu'il y a un aspect de sous-traitance qui semble délicat. Y. BERTHIER trouve que c'est le président des Brasses qui maîtrise le mieux la structure. B. FOREL explique que le président du syndicat des Brasses continuera de faire fonctionner le syndicat et gèrera la partie promotion touristique pour le compte de l'office de tourisme. B. CHATEL récapitule en précisant que le syndicat s'occupera de la station et de la promotion touristique en sous-traitance de l'office de tourisme. B. FOREL confirme que c'est bien cela. B. CHATEL estime que les deux structures peuvent très bien fonctionner avec deux présidents différents.

S. PITTET tient à rappeler qu'il ne faut pas oublier que les principaux revenus sont liés à la station de ski. P. POCHAT-BARON tient à signaler que la station n'a jamais refusé de faire la promotion pour le reste du territoire. B. FOREL précise que, de la même manière que personne n'avait contesté qu'il y avait une ouverture au-delà des limites, personne ne conteste l'importance de poursuivre ce qui est fait au niveau de la station de ski. C'est pour cette raison que l'office de tourisme sous-traitera au syndicat la partie promotion touristique. L. CHENEVAL ajoute que l'office de tourisme regroupe 11 communes alors que le syndicat regroupe 4 communes. B. FOREL ajoute qu'il ne s'agit pas de contrôler et de remettre en cause le travail réalisé par le syndicat. S. PITTET ajoute qu'il y a déjà des questionnements au niveau du personnel. P. POCHAT-BARON ajoute qu'il est nécessaire de ne pas reporter trop loin la réunion du 24 juillet. B. FOREL est d'accord avec cela, mais insiste sur la nécessité que la communauté soit représentée pour que cela fonctionne bien et propose de repousser à fin août début septembre.

D. REVUZ demande qu'une plaque indiquant que l'eau du bassin du lac du Môle récemment installé n'est pas potable soit installée rapidement, suite à des questionnements d'usagers. B. FOREL confirme que cela va être fait sous peu.